

Elle s'est adressée aux sociétés et aux personnes qui négociaient directement avec son mari des prêts et des subventions d'une valeur de plusieurs millions de dollars.

M. Mantha: Et votre mari?

Mme Copps: Voici la question que je pose au député de Nipissing (M. Mantha): Et mon mari? Mon mari n'a jamais reçu de prêt ni de subvention du gouvernement. Pareil commentaire prouve le laisser-aller qui caractérise le Parlement et les progressistes conservateurs. Il ne vaut même pas la peine de gaspiller de l'énergie pour répondre.

Les Canadiens comprennent ce qu'est l'intégrité, je crois. Ils comprennent ceci—lorsqu'un premier ministre écrit une lettre où il dit que le ministre a fait son travail de façon exemplaire et qu'il mérite des félicitations, il signale à tous les ministres de la Couronne qu'ils seront félicités s'ils puisent dans l'auge publique.

Le premier ministre aurait mieux fait d'écourter son voyage. Il aurait dû rentrer au Canada et il aurait dû faire comprendre à ses ministres qu'ils sont là pour le bien des Canadiens et pas pour s'occuper de leur entreprise familiale.

[Français]

Et aussi longtemps qu'il reste silencieux sur cette question, monsieur le Président, il donne à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes l'impression qu'il est là, lui-même, le premier ministre, pour aider ses amis, ses amis qui l'ont aidé. Quand il s'est présenté à la «chefferie» du parti conservateur, qui l'a aidé? Ce sont ces mêmes ministres, le même ministre que l'on voit maintenant que, lui, appuie dans cette période de crise de son gouvernement. Pourquoi le premier ministre ne donne-t-il pas un message clair et direct à la population du Canada, et surtout à ses ministres, pour leur dire: Vous n'avez pas le droit, ni par vous-mêmes, ni par l'intermédiaire de votre épouse ou époux, de tirer avantage de votre rôle et de vos responsabilités en tant que ministres.

● (1710)

[Traduction]

Tant que le premier ministre reste silencieux, il est aussi coupable que le ministre concerné. Il montre aux Canadiens qu'il méprise le système et qu'il est dans la politique et au pouvoir pour tirer ce qu'il peut du Trésor public, et pas pour ce qu'il peut faire pour son pays.

J'exhorte le premier ministre et tous les députés conservateurs à prendre la question au sérieux, à se demander ce qu'ils peuvent faire pour leur pays; en effet, tant qu'ils observent la consigne du silence à propos du conflit d'intérêts manifeste dans lequel se trouve le ministre concerné, ils rendent un mauvais service non seulement à leur parti et au Parlement mais à tous les Canadiens qui ont le droit de croire dans l'intégrité du système.

Les subsides

Je crois à l'intégrité du système. C'est pour cela que je suis ici. J'invite les députés de la majorité à faire un examen de conscience et à se demander pourquoi eux sont ici. Si c'est pour les mêmes raisons que moi, ils devraient dénoncer les agissements du ministre et de sa famille.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'aimerais interroger ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps), au sujet de la conduite du premier ministre suppléant (M. Nielsen). C'est un ministre qui est devenu le champion de l'obstruction. Au cours des deux dernières semaines, il a essayé en vain de protéger le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le gouvernement. Je suis sûr que vous connaissez, monsieur le Président, le vieux dicton: «On peut parfois berner certains, mais on ne peut toujours berner tout le monde». Au cours des deux dernières semaines le premier ministre suppléant a essayé de berner les Canadiens et il n'a pas réussi.

La question, maintenant, c'est le jugement du premier ministre suppléant. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a démissionné. Nous disons qu'il a démissionné en raison de sa conduite, bien qu'il ait essayé de trouver des excuses. Ce qui nous préoccupe, maintenant, c'est la conduite du premier ministre suppléant et celle du premier ministre. Le premier ministre suppléant est celui même qui a eu l'audace de se lever et d'essayer de se disculper à propos de l'incident de «l'écoute» du caucus. Il disait qu'il n'avait rien fait de mal. C'est seulement l'opinion publique qui l'a forcé à s'excuser à la Chambre. Le même premier ministre suppléant défendait l'ancien ministre des Pêches et Océans qui, lui aussi, finissait par démissionner. Le même premier ministre suppléant a défendu l'ancien solliciteur général que le premier ministre a fini par mettre sur la touche. Le premier ministre suppléant a également défendu le ministre de l'Environnement, et la liste se poursuit.

La question que je pose à ma collègue porte sur la conduite et le jugement du premier ministre suppléant. Estime-t-elle que sa conduite a été convenable; estime-t-elle que la conduite du premier ministre suppléant soit un exemple de haute qualité morale à laquelle la Chambre et le Parlement doivent aspirer?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'estime que la conduite du premier ministre suppléant mérite certes de faire l'objet d'un examen public. Je crois que son intention dès le début a été de faire obstacle à la libre diffusion de l'information à la Chambre des communes en refusant obstinément de répondre aux questions. Il croit, tout comme le premier ministre qui sans doute est impliqué depuis le début dans les machinations politiques entourant cette sombre affaire, que puisque le premier ministre quittait le pays pour visiter quelques pays du monde, signer des accords avec le Japon, la Corée du Sud, et voyager en Chine, que les partis d'opposition finiraient par laisser tomber l'affaire. Le premier ministre suppléant, comme d'habitude, a été envoyé au front, il a été chargé de refuser obstinément de répondre à la moindre question et d'éteindre le brasier qui brûlait depuis quelques jours.